

# DRM224 - Langue étrangère

## Présentation

### Objectifs pédagogiques

À partir du niveau de départ de chaque élève, nécessairement variable (en particulier entre les élèves de la formation continue dont le parcours académique et professionnel est très hétérogène), l'objectif est de le faire progresser significativement dans son aptitude à communiquer en anglais ou dans une autre langue étrangère dans un contexte professionnel. Le niveau B1 du Cadre européen commun de référence est fixé comme niveau minimum à atteindre au sortir de la formation.

Bénéficient d'une validation des études supérieures (VES) systématique, et sont donc dispensés de suivre et valider l'UE DRM224, les élèves du master:

- qui ont validé depuis moins de 5 ans (1) une UE de langue étrangère d'au moins 6 crédits dans le cadre de la préparation d'un autre diplôme de niveau master,
- qui ont validé depuis moins de 5 ans (1) un stage de langue étrangère d'au moins 6 crédits,
- qui ont validé depuis moins de 5 ans (1) une formation universitaire dispensée dans une langue étrangère en France ou à l'étranger,
- qui sont titulaires d'une licence ou d'un master mention langue.

(1) Moins de 5 ans avant l'année universitaire de commencement de la préparation du master.

## Compétences

Communiquer en anglais ou dans une autre langue étrangère dans un contexte professionnel.

## Programme

### Contenu

- Exercices de compréhension de la langue écrite et orale utilisée en contexte professionnel
- Exercices d'expression écrite et orale en contexte professionnel

La langue enseignée est en principe l'anglais. Mais les centres Cnam (notamment en région frontalière) peuvent proposer une autre langue étrangère.

Les centres Cnam peuvent intégrer dans la formation, à hauteur de 2 ou 3 crédits sur 6, l'apprentissage du langage spécifique de l'immobilier et/ou du droit.

## Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

## Description des modalités de validation

Épreuve finale orale d'une durée de 30 à 60 minutes, faisant l'objet d'une notation sur 20. L'enseignant peut choisir d'ajuster cette note en fonction des notes obtenues au contrôle continu éventuellement effectué au cours de la formation. Toutefois, les notes du contrôle continu ne peuvent pas peser pour plus de 50% dans la note finale.

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Toutefois, dans le cadre de la préparation du master *Immobilier* de l'ICH, une note inférieure à 10/20 mais d'au moins 8/20 peut être validée par compensation entre les notes des UE du tronc commun du master 2 (DRM223, DRM224, DRM225). Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2.

Mis à jour le 22-04-2024



**Code : DRM224**

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

**Responsabilité nationale :**

EPN14 - Droit et immobilier / 1

**Contact national :**

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

[virginia.mateus@lecnam.net](mailto:virginia.mateus@lecnam.net)